

LES MINES D'ARLIT ET D'AKOKAN ET AREVA

Il existe à Arlit 2 sites miniers principaux exploités depuis une quarantaine d'années, employant au total 1578 salariés (21 000 personnes avec leurs familles) en 2007.

- La SOMAIR (Société des Mines de l'Air) exploite la mine d'Arlit à ciel ouvert depuis 1969.

AREVA détient (2007) 69% des parts de la SOMAIR et la société nigérienne ONAREM (Office National des Ressources Minières) 31%. 543 salariés en 2003.

- La COMINAK (Compagnie Minière d'Akouta) exploite la mine d'Akokan en profondeur et une usine de traitement du minerai depuis 1974.

AREVA détient (2007) 34% des part de la COMINAK, l'ONAREM 31%, la compagnie japonaise OURD 25% et la compagnie espagnole ENUSA 10%. 1035 salariés en 2003.

La concession est de 375km² environ, à 250km d'Agadez, 200km de la frontière algérienne, dans le département d'Arlit, région d'Agadez, entre le 18 et 19ème parallèles Nord, et 7 et 8ème Est. Les villes d'Arlit et Akokan, qui se jouxtent, ont été créées par les compagnies minières. 80 000 habitants en 2003.

Conséquences de l'exploitation minière de manière durable (période de l'uranium 4,5 milliards d'années):

1. Sur la santé des personnes par l'exposition à l'uranate et à ses dérivés (thorium, radium, plomb, pollonium) :

- risque accru de nombreuses pathologies notamment cancers (poumon et rein en premier lieu), pathologies hématologiques (leucémies), atteintes rénales, stérilité et troubles génétiques de la descendance.
- absence de reconnaissance des maladies professionnelles.
- risque lié à l'exposition à des matières radioactives sur le lieu de travail.
- risque lié à la contamination des personnes, par l'absence de sensibilisation et de protection, avec exposition permanente aux irradiations, et exposition, voire contamination de l'entourage.
- risque lié l'exposition aux déchets produits par l'extraction non traités et non mis en sécurité, et à la réutilisation de ces déchets par les populations non informées des dangers.
- risque lié à la contamination de la nappe phréatique avec exposition et contamination des personnes.

Les rapports annuels de la Direction Départementale de la Santé d'Agadez montrent que l'ensemble des villes minières du nord Niger présente des taux de morbidités élevés.

2. Sur l'environnement :

- destruction des zones de pâturage.
- pollution lumineuse et sonore de la zone qui a fait s'éloigner la faune sauvage.

- pompage massif des ressources en eau (une seule nappe profonde, épuisable, reste disponible et non polluée).
- contamination de la nappe phréatique par des substances radioactives.
- forte présence de camions et d'engins qui sillonnent la région en permanence.
- transformation du paysage superstructures industrielles, terrils et cratère de la mine à ciel ouvert
- pollution de l'air et du sol avec amas épars de déchets pollués dans toute la zone.

3. Sur les ressources en eau :

Les enquêtes menées de 2003 à 2005 par la CRIIRAD et l'ONG Sherpa ont prouvé l'existence d'une importante pollution radioactive des eaux. En zone urbaine l'eau dépasse 10 fois la norme admise de 0,1 mSivert/an pour les eaux de boisson.

D'autre part, les aquifères sous-jacents ne sont pas protégés des pollutions générées par les activités de surface :

- les phosphates issus des détergents polluent la nappe des grès d'Izegouandane
- plus de la moitié des réserves eau des nappes du Tarat et d'Izegouandane est hors norme quant aux nitrates. L'origine de la pollution doit être démontrée, car on soupçonne fortement les explosifs nitrés utilisés en tir de mine. Cette même situation se répète à Tchirozérine, une autre ville minière (charbon).
- sur le forage Arlit-248B les teneurs en fluor (4,8 mg/l) sont plus que triplées
- sur Arlit-424, la radioactivité du Radon-222 qui est un émetteur de rayon alpha, s'élève à 50,5 Bq/l.

Les compagnies minières fournissent aux maraîchers de la région une eau non-conforme aux normes d'irrigation. Cette eau provient des lagunes d'épuration des eaux usées qui n'ont jamais été contrôlées depuis 20 ans. Elle est biologiquement et chimiquement fortement polluée :

- les teneurs en coliformes fécaux dépassent 1 000 fois celles requises par l'OMS
- les agents des parasitoses intestinales ne sont pas diagnostiqués
- la présence de Salmonella typhi (agent de la typhoïde) est très préoccupante.

4. Sur les populations et leur mode de vie :

- départ des populations nomades pour des terrains plus éloignés de la ville.
- exode des jeunes vers ces nouvelles villes et création de bidonvilles.

Etudes faites sur les sites miniers

1. Sur les pollutions :

CRIIRAD (Commission de Recherche et d'Information Indépendantes sur la Radioactivité)

41, avenue Victor Hugo – 26 000 Valence. Mission de contrôle à Arlit et Akokan en décembre 2003. Mission de contrôle le 14 mai 2007, note 07-53.

2. Sur la situation sanitaire des travailleurs et de leurs familles :

Rapport de l'association SHERPA, du 25 avril 2005.

Courriers de l'association nigérienne AGHIR-N-IMAN qui alertent l'opinion sur la situation sanitaire des travailleurs des mines et de leurs familles.

Avec un tel bilan, on est surpris d'apprendre que la Cominak d'Akokan a obtenu, pour la deuxième fois consécutive en 2006, la certification ISO-14001 pour bonne gestion environnementale. Quelques jours avant l'audit, l'usine continuait de brûler des déchets et des stocks de pneus au sud-ouest de son emplacement, au détriment des villes d'Akokan et d'Artil sur lesquelles retombaient les particules de carbone et ... on ne sait quoi d'autres ?

ACCORD DE NOUVELLES CONCESSIONS DE RECHERCHE MINIERE AU NIGER

Depuis 2007, des concessions pour la prospection d'uranium, couvrant une zone de : 90 000 km², sur laquelle vit une population estimée à plus de 400 000 personnes, ont été attribuées aux sociétés suivantes :

- AREVA NC
- URANIM INC, racheté par Areva.
- CHINA NATIONAL URANIUM CORPORATION (CNUC) (société étatique chinoise)
- SINO URANIUM (CHINA NUCLEAR INTERNATIONAL URANIUM CORPORATION) (société chinoise)
- NORTHWESTERN
- NIGER URANIUM LIMITED / NWT URANIUM CORP
- NIGER URANIUM SA
- TAURIAN RESSOURCES Pvt Ltd (société indienne)
- COJ COMMODITY INVESTMENTS Ltd (société anglaise)
- OREZONE RESOURCES (société canadienne)
- NIGER RESOURCES INC (qui fait partie d'OREZONE RESOURCES)
- AGADEZ LTD (société anglaise)
- URANIM INTERNATIONAL LIMITED / HOMELAND ENERGY CORP (société canadienne)
- GOVI EX NIGER HOLDINGS Ltd
- NORTH ATLANTIC
- SOUTHAMPTON VENTURES INC (société canadienne)
- RIO TINTO (société anglaise)
- TRENDFIELD HOLDING SA (société chinoise pour l'or et l'uranium)
- GLOBAL URANIUM CORPORATION (société canadienne) / ESAFOR NIGER
- INDO ENERGY LTD / NGM RESOURCES LIMITED (société australienne)
- SEMAFO NIGER SA (société canadienne) / SOCIETE DES MINES DU LPTAKO (Niger)
- DELTA EXPLORATION INC (société canadienne)

- BAYSWATER URANIUM CORPORATION (société canadienne)
- GREEN CASTLE RESOURCES LIMITED (société canadienne)
- MURCHISON UNITED NL (société australienne)
- NORTH ATLANTIC ressources Ltd (société canadienne)
- ANGLO CANADIAN URANIUM CORPORATION (société canadienne)
- SOCIETE DES MINES D'AZELIK (SOMINA) (société chinoise) / NEC CHINA NUCLEAR ENGINEERING
- ATI PETROLEUM (société américaine)
- NORDIC DIAMONDS Ltd (société canadienne) / DHANANI HOLDING NIGER DHN / SALAMAT MINING NIGER SMN
- ISLAND ARC EXPLORATION CORPORATION (société canadienne)
- FORTE ENERGY NL
- SELIER ENERGY NIGER SAL
- NGM RESOURCES Ltd
- BRIGHTON ENERGY Ltd
- ARTEMIS ressources
- OKLO URANIUM Ltd
- AURA ENERGY Ltd
- RICHMOND ENERGY CORPORATION
- BRINKLEY MINING Plc
- SEMMOUS LION MINING Ltd
- EARTHSTONE URANIUM FZE (société indienne)

La zone de ces concessions recouvre la plus grande partie de la zone d' élevage du Nord Niger, et la plaine de l'Ighazer, de plusieurs dizaines de milliers d'hectare, dans une zone où l'élevage représente la principale activité économique et la 2ème économie du pays (11% du PIB nigérien contre 1,8% pour l'uranium). Source : www.wise-uranium.org/upafr.html

CONTRATS POUR L'EXPLOITATION MINIERE AU NIGER

A ce jour, 2 entreprises ont des contrats d'exploitation minière :

- **AREVA** : Société française qui exploite l'uranium au Niger (mines d'Arlit et Akokan), au Canada et au Kazakhstan.

Elle mène également des programmes d'exploration et de développement minier en Centrafrique, en Namibie, en Mongolie, en Afrique du Sud, en Jordanie, au Gabon et au Sénégal.

Elle exploite l'or depuis 1980 au Soudan et en Côte d'Ivoire.

Elle a obtenu un nouveau permit d'exploitation pour le site d'Imouraren (projet de la 2ème plus grande mine d'uranium à ciel ouvert au monde). La signature de la convention minière a eu lieu le 5 janvier 2009. Ce projet représente un investissement de 1,2 milliards d'euro. L'exploitation doit démarrer en 2012. Le niveau de production attendu est de 5 000 tonnes d'uranium par an, pour une durée de 31 ans.

Droits de prospection à Agebout, Afouday, Tagait, et Zeline.

- **CHINA NATIONAL URANIUM CORPORATION (CNUC).**

SinoUranium (CHINA NUCLEAR INTERNATIONAL URANIUM CORPORATION), filiale de la CNUC créée en 2006, vient d'obtenir un permis d'exploiter l'uranium à Teggida.

Droits de prospection à Azelik et Medaouela.

LES CONSEQUENCES OBSERVEES ET ATTENDUES DES NOUVEAUX SITES

Sur la santé des personnes par l'exposition à l'uranate et à ses dérivés (thorium, radium, plomb, pollonium)

- 1. Sur l'environnement**
- 2. Sur les ressources en eau**
- 3. Sur les populations et leur mode de vie**

Ce sont les mêmes que celles découlant de l'exploitation des mines d'Arlit, amplifiées proportionnellement à l'extension de l'extraction uranifère.

5. Concernant le problème spécifique de l'eau :

Depuis des millénaires les populations nomades du néolithique fréquentaient l'immense plaine de l'Ighazer où elles faisaient pâturer les animaux le long des parcours jalonnés de points d'eau. Après l'épopée lybico-berbère, ce sont les Touaregs, les Peulhs et tardivement les tribus arabes qui se déplacent dans cette immensité où ils trouvent et gèrent traditionnellement les ressources nécessaires à l'économie pastorale. Les puits et sources qui captent « l'aquifère des grès d'Agadez » servent de points d'abreuvement pour les troupeaux.

Pour les animaux de l'ensemble du Niger, cette région est très importante. Chaque année après l'hivernage, ils font des milliers de kilomètres, depuis le sud, pour venir brouter l'herbe nouvelle et boire l'eau chargée de natron. Ce régime alimentaire et cette transhumance structurelle sont tout-à-fait bénéfiques pour la santé de l'animal et son engraissement. Ce moment annuel d'échanges culturels et de fêtes dure deux à trois mois et rassemble les 2/3 du cheptel nigérien : c'est la cure salée.

L'aquifère des grès d'Agadez, seule ressource en eau de la région, est fossile. Les datations au carbone 14 de ses eaux révèlent que la dernière recharge s'est déroulée au cours du dernier humide néolithique il y a 3 000 ans environ. Depuis, le réservoir se vide inexorablement et d'autant plus rapidement que la ressource, estimée avec une bonne approximation à 1 000 millions de m³, est de plus en plus fortement sollicitée.

Jusqu'alors, la ville d'Agadez pompait ses besoins dans la nappe contigüe de l'oued Teloua qui bon an mal an se rechargeait annuellement avec les pluies de mousson. Ce choix correspondait à une démarche éthique en hydrogéologie ; n'utiliser les eaux fossiles qu'en dernière extrémité. Mais avec l'accroissement démographique (150 000 habitants) et surtout à cause du changement climatique, la ressource renouvelable est devenue insuffisante. Depuis 2006, la ville a été contrainte de déplacer son approvisionnement en eau de 35 km vers l'Ouest et de puiser 8 000 m³ par jour dans l'aquifère des grès d'Agadez.

Dans les années 70, un projet d'hydraulique pastorale dans la plaine de l'Ighazer réalisait une vingtaine de forages dans la zone artésienne de l'aquifère. Des négligences, l'absence de suivi et d'entretien des infrastructures ont provoqué la ruine des équipements et la fuite annuelle de plus de 1,5 millions de m³ d'eau qui se perd par évaporation.

Malheureusement, cette région regorge d'uranium et par la suite vinrent les projets miniers dont le comportement se résume à « prendre et partir ». Le pillage anémique de la ressource

minière (charbon et uranium) s'accompagne de celui de la ressource en eau au détriment du développement durable, notamment touristique et pastoral, car la ressource n'est pas renouvelable.

Ce sont par exemple :

- 10 000 m³/j prélevés à Rharous, depuis 1980, pour les mines de charbon et la ville de Tchirozérine

- 20 000 m³/j prévu par la Cogema pour la nouvelle exploitation uranifère d'Areva à Imourharen

- 4 000 m³/j pour la mine d'uranium d'Azelik en début d'exploitation par une compagnie chinoise.

Pourtant, dans son rapport de 1990 « Etude prévisionnelle d'exploitation de la nappe des grès d'Agadez par modèle mathématique », le projet NER/86/00 du PNUD et du ministère de l'Hydraulique et de l'Environnement du Niger, s'alarmait des conséquences irréversibles, sur la nappe, des prélèvements prévus sur le court et le moyen terme.

Dans une région où l'eau est rare, un comportement éthique consisterait à l'économiser pour les générations futures. Or, en instaurant la gratuité de l'eau pour les résidents des villes minières, les responsables miniers ont provoqué une surconsommation inutile et irresponsable. La gabegie est telle qu'un habitant prélève en moyenne 500 litres par jour, soit 5 fois la consommation d'un européen.

Avec un prélèvement actuel de 25 millions de m³ par an (mais non exhaustif compte-tenu de l'accélération de la délivrance des permis d'exploitation de l'uranium, du futur projet des salines de Tédikelt, des projets d'irrigation hors mesure...), il est facile de calculer que la nappe des grès d'Agadez sera totalement vidée de son eau en l'espace de 40 ans.

Mais les compagnies minières ne s'inquiètent pas de cette catastrophe annoncée car les gisements d'uranium auront également été épuisés et la région ne présentera plus d'intérêt pour elles et leurs actionnaires. Si les pouvoirs publics nigériens ne réagissent pas rapidement, en 2050 la ville d'Agadez sera désertée par manque d'eau et toute forme de développement humain abandonnée.

6. Sur les droits des peuples autochtones et la spoliation de leurs terres :

Les concessions minières ont été octroyées aux sociétés minières sans en informer d'aucune façon les populations, ni les élus locaux, et par conséquent sans les consulter et les associer à cette entreprise. Or la zone des concessions minières octroyées concerne la majeure partie des terres où vivent les Touaregs du Niger, et ce depuis plus de 1 000 ans. Elle comprend notamment le périmètre des zones aquifères et de pâturage qui constitue le territoire traditionnel des autochtones touaregs du Nord Niger, territoire indispensable à la poursuite de leur mode de vie d'éleveurs nomades et à la pérennité de leur culture.

L'exploitation uranifère conduit donc à priver les Touaregs, sans aucune compensation, des terres nécessaires à leur survie en tant que peuple, et de terres qu'ils mettent en valeur, occupent et utilisent depuis plus d'un millénaire.

Par là même, l'activité minière condamne l'activité pastorale qui représente la principale activité économique de ces populations et la 2ème ressource économique du pays avec 11% du PIB.

La conséquence directe de cette situation est une marginalisation sociale des Touaregs qui, privés de leur espace traditionnel, des pâturages, de la ressource en eau, perdent leurs moyens de subsistance et sont réduits à l'exode vers les villes minières où aucun travail, aucune capacité d'accueil et aucune infrastructure n'existent, cette tragédie se jouant en outre dans une région largement contaminée par les pollutions radioactives d'Areva.

Or ces constatations dénoncent la violation de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones, reconnue par le Niger et la France, et qui reconnaît notamment les droits fonciers des peuples autochtones y compris des peuples nomades, ainsi que le droit de veto des

peuples autochtones sur les projets, notamment miniers, ayant une incidence sur leurs terres et le droit à compensation des impacts environnementaux, économiques, sociaux et culturels de tels projets sur les populations autochtones.

La consultation de la société civile sur les projets d'exploitation minière est aussi exigée par l'EITI et le code communautaire de l'EUMOA, tous 2 reconnus par le Niger.

Les entreprises sont également tenues de s'assurer du respect de ces textes avant toute exploitation.

TEMOIGNAGE DE LA POPULATION

Lettre du président de l'ONG Aghirin'an (ONG nigérienne domiciliée à Arlit) au ministre nigérien des Mines et de l'Energie (extraits) : 26 sept. 2005.

Objet : la pollution durable de la ville d'Arilit, enrichir Areva, appauvrir le Niger

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer d'une situation aujourd'hui à dénoncer, c'est celle de la pollution causée par l'exploitation minière de l'uranium du Niger par la COGEMA. (...)

En effet depuis les années 1968, la mine de Madawela, de la carrière SOMAÏR et celle de la COMINAK, filiale d'AREVA, exploite d'une manière abusive l'Uranium d'Arilit sans aucune protection ni sensibilisation de méfait de la pollution et danger de la radiation sur la population de la commune d'Arilit et ses environs.

De même, les ouvriers miniers n'ont jamais été sensibilisés sur le danger de la radio activité. Seule, une timide sensibilisation est faite depuis les années 80.

On trouve aujourd'hui dans la ville d'Arilit et à Akokan des ferrailles radioactives qui sont utilisées comme fenêtre, porte, ustensiles de cuisine, etc. et les plastiques également pollués à des degrés de radiation très élevés, utilisés par la population à des fins personnelles.

Ces plastiques et bidimes ont servi comme soubassement des canalisations emportant les jus uranifères vers les bassins de récupération. Plastiques qui servent de toitures aux maisons d'Arilit et à l'intérieur du pays.

Quant au transport d'uranate d'Arilit à Cotonou, il est souvent fait dans des conditions déplorables, sans respecter les règles internationales sur le transport des matières dangereuses, voire mortelles.

Les chauffeurs transportant ces produits n'ont reçu aucune sensibilisation, et n'ont aucune protection. De même que les forces de sécurité escortant les camions.

Il arrive même que des passagers soient acceptés et voyagent sur les fûts d'uranate, les denrées alimentaires sont transportées sur les mêmes fûts, le long de la route d'Uranium qui traverse village et grandes villes du pays.
En cas d'accident, les populations environnantes sont totalement exposées au danger.

Et on ne peut parler de risques de contamination sans parler de l'eau consommée à Arlit. Un sérieux doute plane sur sa qualité depuis fort longtemps, et c'est pour cette raison que des agents des deux sociétés sont ravitaillés en eau depuis la ville d'Agadez (...).

L'exploitation de l'eau, qui a duré un peu moins de 40 ans par les sociétés minières, a presque tari la nappe profonde qui est sans doute contaminée.
L'eau consommée dans la ville d'Arli est gérée par les sociétés minières SOMAÏR et COMINAK au détriment de la société des eaux du Niger (SEEN) (...).

Le Président de l'ONG Aghirin'Man
M. Almoustapha Alhacen